

Mai-Juin 2025

Défendre nos droits, le statut de la fonction publique, nos revenus

CGT
LHL

 En finir avec le recours régulier à la forme la plus précaire d'emploi : les Agents Non Titulaires Horaires (ANTH)

 « Droit de revoyure » pour la prime de travail des dimanches et fériés



Est-il concevable qu'on trouve dans notre collectivité des postes comparables aux journaliers du XIXe siècle ? C'est ce que sont les ANTH : ces agent·es ne savent jamais combien d'heures de travail leur seront proposées dans le mois et sont payé·es en décalage, en fonction des heures effectuées (qui fluctuent chaque mois).

Le recours aux ANTH est légalement possible pour des besoins temporaires (surcroît d'activité, travail saisonnier). Mais c'est devenu depuis des années un fonctionnement régulier au Palais des Beaux-Arts, où ils et elles sont soumis·es aux fluctuations de l'activité. Ainsi ces derniers temps, ils ont parfois obtenu seulement 6 heures de mission dans le mois !

Les revendications de la CGT avaient permis d'engager, il y a quelques années, un processus de déprécarisation dans les écoles, et une mobilisation intersyndicale à la rentrée 2024 d'obtenir des titularisations et la proposition de « contrats uniques » à l'année, avec un nombre d'heures mensuel fixe.

Nous dénonçons de longue date cette pratique installée. L'administration s'est engagée à la réduire un maximum en proposant également au PBA des contrats uniques basés sur les besoins prévisionnels de l'année. Nous attendons une mise en pratique à la fin de l'été. Nous serons au rendez-vous en espérant pouvoir fêter un pas supplémentaire contre la précarité.

Depuis cette année, cette prime est mensualisée et calculée en fonction du nombre théorique de dimanches et fériés prévus dans votre cycle de travail annuel. Vous vous situez alors dans une « tranche » : si par exemple votre planning prévoit de 1 à 6 jours vous avez 25€ de prime mensuelle ; de 1 à 30 jours : 208€. Nous avons déjà prévenu que certain·es collègues en feraient plus. La Ville devra alors délibérer des tranches et primes supplémentaires. Il est important d'identifier tous les cas pour que personne ne soit lésé : faites-nous savoir si votre planning prévoit plus de 30 dimanches et fériés travaillés ! C'est le cas par exemple pour des auxiliaires de vie en EHPAD à Hellemmes (26 dimanches et 10 fériés) et les surveillant·es de musées.

Alerte aux fausses informations ! Contrairement à ce que prétendent des responsables de service, votre prime ne sera pas révisée à la baisse en fonction des journées effectivement réalisées l'année précédente : elle est basée sur un nombre théorique de jours qui est fixe, quels que soient les aléas.

 **Droit à la formation syndicale : le savez-vous ?**

Agent·e titulaire ou contractuel·le, vous pouvez bénéficier de 12 jours de congés pour formation syndicale. Nous organisons 3 séances par an de formation d'accueil des nouveaux adhérents (FAN) sur 2 jours. Ainsi près de 100 collègues en 3 ans ont participé à ces journées pour en savoir plus sur nos droits et devoirs, notre statut, la fiche de paie, la carrière, ... D'autres formations plus spécialisées vous sont proposées par nos structures de formation. N'hésitez pas à user de ce droit !



Rejoindre la CGT, c'est être plus fort pour défendre ses droits et en gagner de nouveaux !

Syndicat CGT des personnels actifs et retraités de la Ville de Lille – Hellemmes – Lomme
Hôtel de ville de Lille – 3ème pavillon – entresol Tél. : 03 20 49 51 45 / 06 27 52 39 97
mail cgtmairielille@gmail.com - WWW.CGT-VILLEDELILLE.COM

CGT
LHL

Des représentant.es à votre écoute

Lille



Secrétaire générale
Elue CAP B CST F3SCT



Secrétaire général adjoint
Elu CAP A CST



Trésorier
Culture



Elue CST
DAE



Elu F3SCT CAP C
Direction des sports



Référent de site
Élu CAP B DAE



Référent de site
Élu CST F3SCT DAE



Espaces verts



Direction des
sports



Agent logé



MTER
Élu CCP



DAIO



DRH



Mairie de
Wazemmes



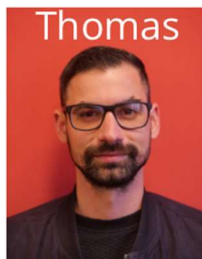
Élu F3SCT
NEV



DAIO



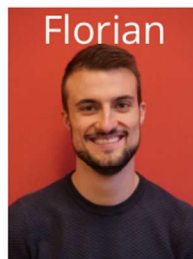
DREE
Élu CAP A



DAE



Musée de
l'hospice
Comtesse



Sécurité de l'hôtel
de ville
Elu CAP C



DNSI



Direction des
sports

Lomme



Direction des
sports



RLE



Espaces verts



Espaces verts

Hellemmes



Trésorier adjoint



Urbanisme



État civil

